

Chambre

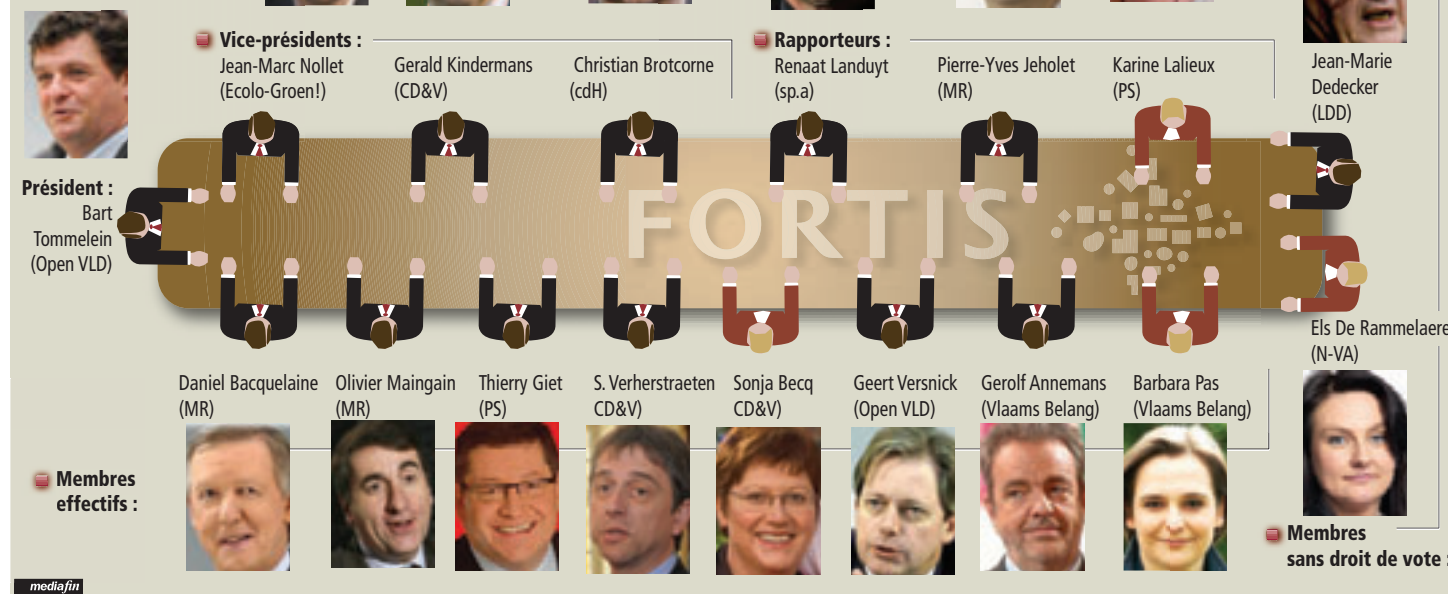
Commissions Fortis: place aux experts

L'enquête parlementaire sur le «Fortisgate» a débuté. L'analyse de la crise financière aussi. À présent, les experts vont être à pied d'œuvre.

Quinze minutes. C'est le temps qu'il a fallu, vendredi, aux députés pour lancer officiellement les travaux de la commission d'enquête parlementaire Fortis. Une séance formelle. Le président de la Chambre Patrick Dewael (Open VLD) a insisté sur la «mission lourde et fondamentale» de cette commission. Puis il a passé la main au président de la commission d'enquête. Après moult tergiversations et divisions au sein de la majorité, c'est le chef de groupe de l'Open VLD, Bart Tommelein, qui a raflé la mise. Bart Tommelein est un proche de Patrick Dewael, dont il a été porte-parole et conseiller lorsque ce dernier occupait la ministre-présidence du gouvernement flamand (2000-2003). Député depuis 2003, cet Ostendais est le chef de file des libéraux flamands à la Chambre depuis novembre 2007. Il est aussi considéré comme un des principaux artisans de l'éviction de Jean-Marie Dedecker de l'Open VLD. La présidence de la commission Fortis offre désormais à Bart Tommelein une visibilité accrue.

LES «STARS» À LA MANOEUVRE
Dans les grandes commissions d'enquête précédentes, c'est bien souvent un membre de l'opposition qui dirigeait les débats. Ce fut le cas notamment pour Marc Verwilghen (Open VLD) lors de la commission Dutroux ou Raymond Langendries (cdH) pour la commission Sabena. Cette fois, l'opposition doit

Commission d'enquête parlementaire Fortis



se contenter d'une vice-présidence pour l'écologiste Jean-Marc Nollet. À noter : à l'exception du sp.a, tous les partis ont envoyé leur chef de groupe siéger à la commission Fortis. Signe de l'importance de l'enjeu. Vendredi, les députés ont convenu de convoquer une nouvelle réunion de la commission lundi après-midi. C'est à ce moment-là que seront désignés les quatre experts chargés d'assister l'enquête. Plusieurs noms ont été cités : Annemie Schauss (ULB), Michel Franchimont (ULg), Edith Van den Broeck (ex-

membre du Conseil supérieur de la Justice) et Jan Velaers (université d'Anvers). Mais ils restent à confirmer. L'opposition compte proposer aussi ses propres noms. Ces experts devront en tout cas rédiger un rapport dans un délai de trois semaines. Ils doivent éclairer les députés sur le principe de la séparation des pouvoirs, examiner les contacts qui ont eu lieu entre pouvoir judiciaire et pouvoir exécutif et étudier le déroulement des procédures judiciaires intentées par des actionnaires mécontents de

la vente de Fortis à BNP Paribas. Après ce rapport, la commission d'enquête procédera à des auditions. En première ligne figureront certainement l'ex-Premier ministre Yves Leterme, son chef de cabinet Hans D'Hondt et un de ses collaborateurs Pim Vanwalleghem, l'ex-ministre de la Justice Jo Vandeurzen, la juge à la cour d'appel néerlandaise le 3 octobre 2008, Christine Schurmans et son mari, le substitut du procureur du Roi Paul D'haeyer ou encore le président de la cour de cassation, Ghislain Londers. Les cabinets des ex-ministres

CD&V sont soupçonnés d'avoir tenté d'influencer les magistrats pour obtenir un verdict favorable au gouvernement. Le rapport de la commission d'enquête est attendu le 15 mars.

COMMISSION SPÉCIALE
En parallèle, la commission «spéciale» mixte (Chambre-Sénat) chargée du suivi de la crise bancaire et financière a également été installée ce vendredi. Cette commission spéciale n'a pas les pouvoirs d'un juge d'instruction, au contraire de

la commission d'enquête sur le «Fortisgate». Elle compte 21 membres. Son président est Joseph George (cdH). Âgé de 54 ans, il est un spécialiste du droit économique et du droit des assurances. Il a présidé la commission «finances» du Cepass, le centre d'études du cdH. Député du parti humaniste depuis juin 2007, actif notamment au sein de la commission «économie» de la Chambre, il est aussi le chef de l'opposition à la ville de Huy. La présidence de la commission «spéciale» lui offre ainsi un strapontin en or au moment où la bourgeoisie de la cité mosane, Anne-Marie Lizin, est dans des difficultés politiques de plus en plus marquées. L'installation de cette commission «spéciale» a été marquée par quelques tensions au sein de la majorité sur les nominations de rapporteurs. On notait aussi l'absence de tous les représentants du sp.a, en «sommel» ailleurs pour dénouer la crise interne du parti. On attend, lundi après-midi également, la nomination des experts chargés d'épauler cette commission. La Cour des Comptes a proposé quatre noms : Georges Hübnner (ULg), Yvan Stempniewsky (ULB, Fucam), Walter Van Gerven (KUL) et le réviseur d'entreprises Ludo Swolfs. Les travaux de la commission se dérouleront à huis clos. Un rapport est attendu pour la mi-avril. Si nécessaire, la commission «spéciale» pourrait alors se muer en commission d'enquête parlementaire en bonne et due forme. **A.Nx**

La composition de la commission spéciale

- Président :** Joseph George (cdH)
- Vice-présidents :** Johan Vande Lanotte (sp.a), Hugo Vandenberghe (CD&V), José Daras (Ecolo)
- Rapporteurs :** François Bellot (MR), Guy Coëme (PS), Herman De Croo (Open VLD), Liesbeth Van der Auwera (CD&V)
- Membres effectifs - MR :** Olivier Hamal, Marie-Hélène Crombé-Berton, Christine Defraigne
- PS :** Yvan Mayeur, Joëlle Kapompolé
- cdH :** Vanessa Matz
- Ecolo-Groen! :** Meyrem Almaci
- CD&V :** Hendrik Bogaert, Wouter Beke
- Open VLD :** Roland Duchatelet
- sp.a :** Peter Vanvelthoven
- Vlaams Belang :** Gerolf Annemans, Anke Van dermeersch
- Membres sans droit de vote - N-VA :** Jan Jambon
- LDD :** Robert Van de Velde
- Groen! :** Freya Piryns
- Chaque parti a également désigné des suppléants. Parmi eux, quelques «pointures» comme Karine Lalieux (PS), Jean-Marc Nollet (Ecolo), Christian Brotcorne (cdH), Servais Verherstraeten (CD&V) ou Dirk Van der Maelen (sp.a).

Pour le SETCa, BNP n'est qu'une option parmi d'autres

Le syndicat socialiste des employés SETCa a tenu à démentir les informations parues dans notre édition de vendredi selon lesquelles l'ensemble des syndicats de Fortis Banque auraient appelé le personnel de la banque à voter en faveur de projet de BNP Paribas lors de l'assemblée générale des actionnaires du 11 février prochain. «Le SETCa ne formule aucune préférence et n'a pas changé d'avis depuis son communiqué du 14 janvier. BNP n'est qu'une option parmi d'autres», affirme le syndicat dans un communiqué de presse. «Le SETCa n'a donné aucune consigne de vote en vue de l'assemblée générale de Fortis», ajoute-t-il. Cette position du SETCa s'inscrit toutefois aux antipodes de celle de la CGSLB (syndicat libéral), pour qui «le SETCa ne suit pas les autres syndicats». Selon Pascal Detienne, responsable de la section CGSLB de la banque, «70% des représentants du personnel de Fortis Banque soutiennent l'option BNP Paribas, car c'est celle qui apportera la plus à l'entreprise». Pour Detienne, la CGSLB se-

rait suivre par le syndicat chrétien CNE-LBC, l'organisation des cadres de Fortis FORCKA et le groupement des pensionnés. Une position qui figurait jeudi soir dans un message diffusé sur l'intranet de Fortis Banque. Dans un tract distribué mercredi à ses membres, le SETCa avait souligné pour sa part que «toutes les options sont ouvertes : BNP, grande banque belge, stand alone, nationalisation... pour autant qu'elles répondent aux revendications du personnel». Pour rappel, les exigences du syndicat socialiste sont la garantie de l'emploi, du maintien des activités bancaires et d'assurances en Belgique et de la concertation sociale dans le respect des accords et des conventions collectives en vigueur. Le SETCa demande également au gouvernement fédéral de communiquer sa solution «dans les meilleurs délais», afin de «rassurer les travailleurs et clients de Fortis et permettre aux actionnaires de se positionner en toute connaissance de cause». **Vincent Georis**

Les invitations pour les AG de Fortis sont lancées

Comme prévu, Fortis a publié hier les convocations pour les assemblées générales des actionnaires des 11 et 13 février prochains. Conformément à l'arrêt rendu le 12 décembre dernier, cette assemblée est convoquée par Walter Van Gerven et Guy Horsmans, coprésidents du collège des experts. Après l'ouverture, les actionnaires pourront se prononcer sur les décisions prises les 3, 5 et 6 octobre 2008 par le CA de Fortis SA et sur les conventions conclues en exécution de ces décisions. Les deux points suivants (2.1 et 2.2) tomberont à point nommé pour éclairer la lanterne des actionnaires : il s'agit du rapport du conseil d'administration et des conclusions et perspectives contenues dans le rapport intermédiaire du collège d'experts. Selon toute vraisemblance, les experts pourraient remettre un prérapport avant le 2 février prochain afin que les différentes parties puissent préparer l'assemblée. Dans la foulée, le conseil d'administration commentera le rapport intermédiaire du collège d'experts. Viennent ensuite trois votes séparés avec chaque fois la possibilité de déclarer si l'actionnaire souhaite ou

non voter sur ce point. **Le premier de ces trois points (2.5) porte sur la proposition d'approuver la vente de 100 % des actions de Fortis Bank Nederland, du pôle néerlandais des assurances et de Fortis Corporate Insurance à l'État néerlandais le 3 octobre 2008.** **Le deuxième point (2.7) porte sur la proposition d'approuver la vente des 50 % + 1 action restants de Fortis Banque à la SFPI, intervenue le 8 octobre 2008.** **Enfin, le troisième point (2.9) est consacré à la vente de 100 % des actions de Fortis Insurance Belgium à**

BNP Paribas, intervenue le 10 octobre 2008 ainsi que les opérations à conclure avec BNP Paribas et la SFPI, en exécution de la décision du conseil d'administration des 5 et 6 octobre 2008. Ensuite, sous condition que le nouveau conseil d'administration soit au moins composé de trois membres, le président de l'AG actera les démissions de Jan-Michiel Hessels, de Philippe Bodson, de Richard Delbridge, de Clara Furse, de Reiner Hagemann, de Jacques Manardo, d'Alois Michielsens, de Ronald Sandler, de Rana Talwar et de Klaas West-

dijk. Viendront ensuite les votes sur les candidats proposés par Fortis, par Deminor/VEB et par Ping An. Les deux premiers candidats (3.1 et 3.2) sont Ludwig Criel et Guy de Selliers de Moranville. Tous deux sont «poussés» par Fortis, mais ce détail n'est pas précisé dans la convocation. En 3.3, on retrouve le nom de Philippe Casier, proposé par Deminor. La liste respectant l'ordre alphabétique, on retrouve ensuite (3.4 et 3.5) les candidatures de Jozef De Mey et de Andrew Doman, tous les deux avancés par Ping An. Viennent ensuite (de 3.6 à

3.8) les candidatures de Georges Ugeux, de Dirk van Daele et de Jan Zegering Hadders, tous trois proposés par Deminor/VEB. L'invitation pour l'assemblée générale d'Utrecht, qui se déroulera le 13 février, comporte une différence fondamentale par rapport à la réunion belge. Aux Pays-Bas, les actionnaires ne seront pas invités à se prononcer sur la cession des actifs. Un autre point concerne une modification des statuts portant sur une garantie statutaire limitée pour les personnes qui étaient au 3 octobre 2008 ou sont devenues après le 3 octobre 2008 membres du conseil d'administration de la société. En fin de journée vendredi, on apprendait que la fondation FortisEffect, regroupant des actionnaires néerlandais de Fortis, entendait initier dans le courant de ce mois une action judiciaire aux Pays-Bas contre l'État néerlandais dans le cadre du démantèlement de Fortis. Via cette procédure, FortisEffect entend réclamer 11 milliards d'euros auprès de l'État néerlandais, mais affiche également son intention d'introduire une procédure afin d'éviter que l'État néerlandais n'introduise de nouvelles transactions. **NK**

Moody's abaisse la perspective de la note BNP

L'agence de notation financière Moody's a abaissé à «négative», contre «stable» auparavant, la perspective attachée à la dette senior de BNP Paribas (Aa1). Moody's anticipe une baisse des résultats de la banque française, en particulier dans ses activités de banque de financement et d'investissement, qui devrait peser sur son niveau de fonds propres. L'agence craint également que «les revenus de la banque de détail à l'international, du fait de la détérioration de l'économie, ne souffrent d'une hausse des provisions, en particulier en France, aux Etats-

Unis et en Italie, et dans le domaine du crédit à la consommation». Elle précise enfin qu'en ce qui concerne le projet d'acquisition des activités belges d'assurance et de banque de Fortis, actuellement suspendu, elle ne changera pas sa notation si la transaction se déroule comme prévu initialement ou si elle n'aboutit pas. L'agence pourrait en revanche le faire si «les termes de l'opération devaient être renégociés». Moody's suivra donc avec le plus grand intérêt ce qu'il se passera lors des deux assemblées à venir. **◇**



Evitez toute déception financière après une belle carrière !

Votre pension... Que vous en soyez proche ou éloigné, aujourd'hui, il vaut mieux que vous participiez aussi à sa constitution. Mais comment éviter un désenchantement financier à l'issue d'une belle carrière ? Connaissiez-vous les meilleures formules pour épargner en vue de la pension ? Et les avantages fiscaux qui y sont liés ? L'Echo vous révèle tout sur votre pension dans son spécial 'Guide des pensions'. Avec des exemples et des recommandations pour tous les âges.

Le grand guide des pensions de Mon Argent, samedi prochain uniquement avec L'Echo.